

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

RD 138 – P.R. 14+435 à 15+665

Reprofilage et réalisation d'un enduit superficiel

Commune de LA GACILLY

Juin-Juillet 2022



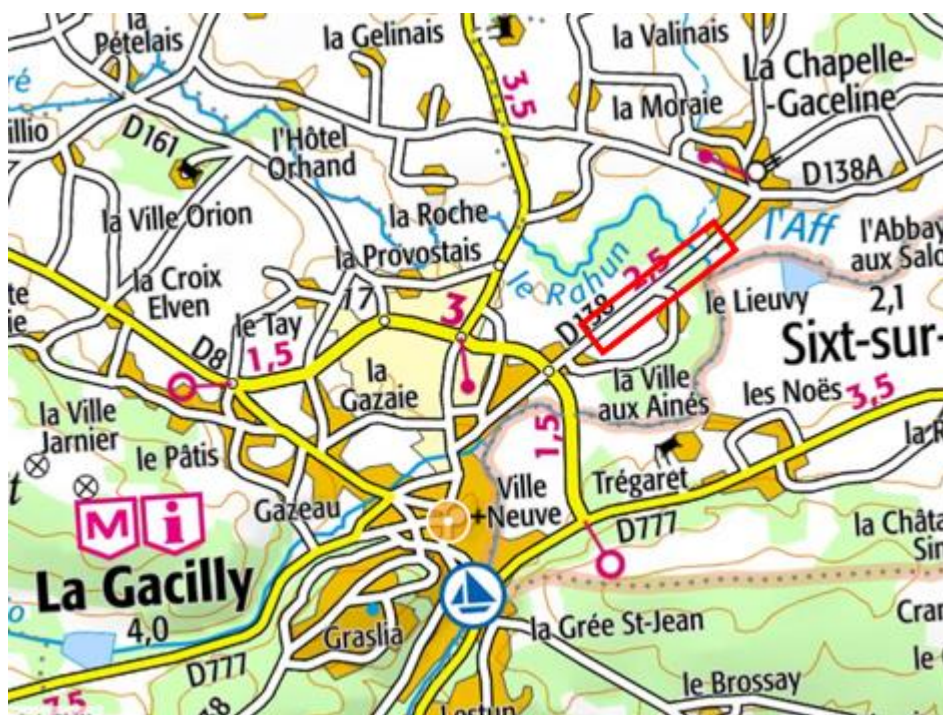
DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Agence Technique
Départementale sud-est

Objet de l'opération

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales 2022, le département du Morbihan a décidé de reprofiler les rives et réaliser un enduit superficiel d'usure de la RD 138, dans sa section comprise entre La Ville aux Aïnés et La Chapelle-Gaceline, sur le territoire de la commune de La Gacilly.

Les travaux permettront de pérenniser la structure de chaussée et améliorer les conditions de sécurité de l'ensemble des usagers.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement (DRA/ATDSE)

Montant de l'opération : 85 000 € TTC

Les travaux de reprofilage seront réalisés par l'entreprise Eiffage, et ceux d'enduit par l'entreprise Eurovia.

Les travaux sont intégralement pris en charge par le département du Morbihan.

Organisation des travaux

Le planning prévisionnel des travaux réalisés sous déviation se décompose en trois phases distinctes :

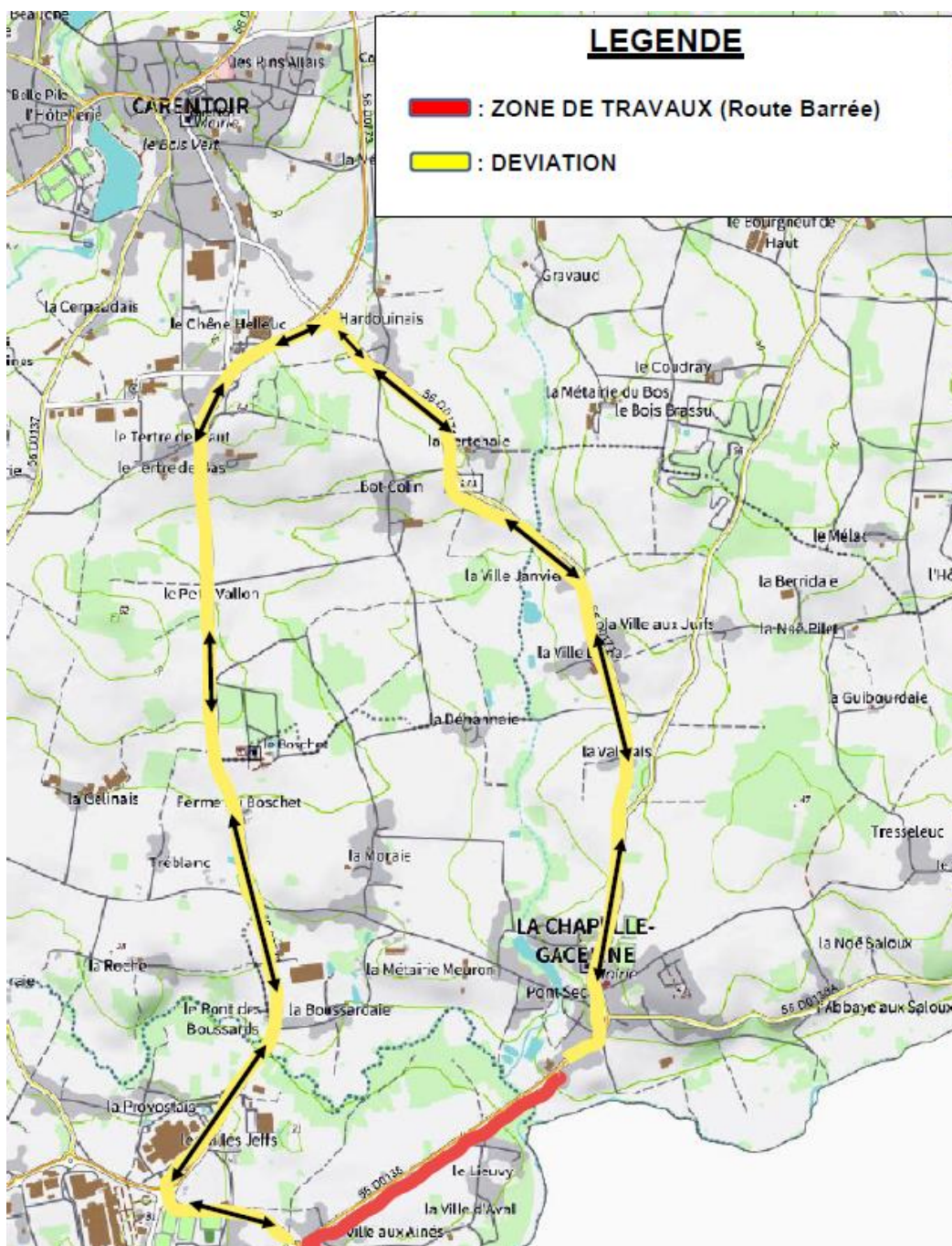
- Reprofilage des rives et enduit de scellement : les 21 et 22 juin
- Calage des accotements : du 23 au 29 juin
- Réalisation de l'enduit : le 20 juillet après midi.

Entre chaque phase, ainsi que le week-end, la circulation sera rétablie.

Information et déviations durant les travaux

La gestion de la circulation sera de la responsabilité des services de la direction des routes, l'entreprise en charge des travaux restant responsable de la protection de son chantier tout au long de la durée des travaux.

Durant les travaux, la RD 138 sera déviée suivant le plan ci-dessous :



Accès riverains et services de secours

Pendant les travaux, l'accès des riverains sera neutralisé. Ces derniers devront préalablement prendre leurs dispositions en conséquence. L'ensemble du trafic routier devra obligatoirement emprunter l'itinéraire de déviation pendant les phases de travaux.



Le Conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : restez vigilants et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage délégué : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse pour les déviations sur RD :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.